



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 20 MAI 2026 A 20H

Président de séance : Étienne PELLEGRINI

Présents : Étienne PELLEGRINI, Jérôme RADAZ, Agnès ALLIER, Mohammed OUBENAÏSSA, Bernard MERGER, Claire MAILLE, Edith POTEY, Adrien GUDÉFIN, Florence RICHARD, Isabelle HENRIET, Philippe GUDOT, Philippe TISSERAND, Yolande MERGER, Julie SIMON

Absente excusée : Valérie DRUGÉ a donné procuration à Agnès ALLIER

Absents : /

Secrétaire de séance : Florence RICHARD

Date de la convocation : 13/05/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Suffrages exprimés : 15

I/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2026/045

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 23 avril 2026 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 23 avril 2026.

N° 2026/046

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Monsieur le Maire fait état des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal.

- F.A.P Collectivités : achat de tables et d'un chariot Centre de Vie 2 591,04 € T.T.C
- Burdin Prolians : cuissarde sécurité agent 161,10 € T.T.C
- Carrières de Courcuire : terre végétale 325,80 € T.T.C
- Colas : enrobés à froid NC
- SEDI : écharpe adjoints 118,80 € T.T.C

- Armurerie terre de chasse : cages à ragondins

232,00 € T.T.C

Le Conseil prend acte de ces informations.

N° 2026/047

AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION AC D'INVESTISSEMENT 2025

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité de délibérer sur la durée de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement 2025.

Il est proposé, tout comme l'an passé, d'amortir l'attribution de compensation sur 1 an et de la neutraliser afin de ne pas alourdir le budget communal sur plusieurs années. Pour rappel, le montant de l'attribution de compensation 2025 d'investissement s'élève à 27 418,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'amortir sur une année le montant de l'attribution de compensation d'investissement 2025 rappelé ci-dessus et de neutraliser cet amortissement au budget 2026.

N° 2026/048

NOMINATION RÉFÉRENT AMBROISIE

Monsieur le Maire indique qu'à la demande du Fredon, il convient de procéder à la nomination d'un référent « ambroisie ».

Il s'agit d'une plante dont le pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

La Fredon, organisme luttant contre sa prolifération, sollicite la commune afin de désigner un référent « ambroisie ».

Il est proposé de nommer Madame Edith POTEY dans cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Madame Edith POTEY en tant que référent « ambroisie ».

N° 2026/049

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Agnès ALLIER, 2^{ème} adjointe, indique aux élus qu'il convient de procéder à l'attribution des subventions 2026 aux associations œuvrant sur la commune.

Deux rappels préalables :

- Un budget total de 1 500 € a été prévu au budget primitif 2026.
- Le Conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement pour le versement d'une subvention de 200 € pour l'association KHNOUM, organisatrice de la fête de la poterie sur Chaucenne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 800 € - Vote à l'unanimité

- **Asunoes : 250 € (le montant est voté par 12 voix pour et 3 voix contre)**
- **Caravane (fête de la musique) : 300 € - Vote à l'unanimité ; il est précisé que la salle et le vitabri seront mis à disposition gratuitement.**

Il est précisé que la question des subventions aux associations œuvrant pour le bien public sera débattue lors d'un prochain Conseil municipal.

N° 2026/050
REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le premier adjoint informe les élus que plusieurs élus ont procédé directement aux paiements de dépenses communales et qu'il convient de délibérer afin de permettre leur remboursement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le remboursement des frais suivants :

Etienne PELLEGRINI : cadeau fin d'année des agents	82,00 €
Agnès ALLIER : boissons pour réunion présentation Asunoes	22,26 €

Il est précisé que les élus concernés n'ont pas pris part au vote.

N° 2026/051
MAISON DE MOLLANS – VALIDATION DU PROJET

Monsieur le Maire indique aux élus que la commune a procédé à la consultation des entreprises pour le projet de rénovation de la Maison de Mollans.

Les offres ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offres dont les propositions sont exposées aux élus ; il convient d'acter le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Au préalable, Monsieur le Maire tient à ce que le nouveau Conseil municipal se prononce sur le principe du projet avant de valider le choix des entreprises.

Il rappelle que le Conseil municipal précédent avait validé le projet par délibération n°2024/022, que par la suite les élus ont également acté les demandes de subventions, le choix du programme de travaux et également le choix du SPS (nouveau Conseil). Un total de 21 346,90 € ont déjà été réglés dans le cadre de cette opération et que, indépendamment de la décision de ce soir, il faudra régler 31 720.60 € correspondant à des prestations d'étude réalisées et non encore payées.

Les élus sont invités à s'exprimer sur le projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre des membres présents et représentés valide le projet de rénovation de la Maison de Mollans.

N° 2026/052
MAISON DE MOLLANS – VALIDATION CHOIX DES ENTREPRISES

Contexte

À l'issue de la phase PRO-DCE du projet de rénovation de la Maison Mollans, le coût prévisionnel provisoire des travaux était estimé à 327 300 € HT et le budget prévisionnel de l'opération de 427 697 € HT.

Sur l'avis de la commission d'appel d'offres Monsieur le Maire propose ainsi de retenir les entreprises des 5 lots indiqués :

INTITULE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT OFFRE ATTRIBUÉE HT
Lot 1 – VRD et Aménagements extérieurs	TERRANOVA	40 916,37 €
Lot 2 - Charpente Couverture	NOUVEAU & MYOTTE	46 371,13 €
Lot 3 - Menuiserie	SAS BURLA	58 877,69 €
Lot 4 - ITE & Plâtrerie Isolation	Société Doloise de Peinture	101 091,88 €
Lot 5 - Chauffage Ventilation Electricité	SAS PALISSOT – Confort habitat	17 302,96 €

Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Ressources prévisionnelles de l'opération					
Financements	Dispositif	Sollicité ou acquis	Date de demande ou notification	Montant (HT)	Taux
Etat	DETR			53 361.06 €	13.90%
Conseil Régional	Effilogis études	Acquis	13/03/2026	10 555.00 €	2.75%
	Effilogis travaux			16 000.00 €	4.17%
Conseil Départemental	Habitat études			16 834.80 €	4.38%
	Habitat travaux			87 771.38 €	22.86%
SYDED				59 954.04 €	15.61%
GBM	Fonds climat			60 000.00 €	15.63%
Sous-total aides publiques (1)				304 476.28 €	79.29%
Part de la collectivité	Fonds propres			79 521.79 €	20.71%
	Emprunt				0.00%
	Crédit bail ou autres				0.00%
	Recettes générées par le projet				0.00%
Sous-total MOA (2)				79 521.79 €	20.71%
TOTAL participations publiques (1+2)				383 998.07 €	100.00%
Autres aides non publiques	CAF			0.00 €	0.00%
	MSA			0.00 €	0.00%
Sous-total autres aides non publiques (3)				0.00 €	0.00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES				383 998.07 €	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés, décide :

- De valider la phase travaux, pour un coût d'opération de 324 787,61 € HT dont 261 260,34 HT dédiés aux travaux

- D'autoriser le Maire ou son représentant à :

Poursuivre les démarches administratives et financières afférentes au projet, et signer les offres des entreprises mentionnées ci-dessus

Solliciter des subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement prévisionnel indiqués dans le présent rapport et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir l'opération.

Signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions.

II/ INFORMATIONS

- **Retour Sivom – Nouvelle vice-Présidence** : Adrien GUDEFIN a quitté ses fonctions, Madame Séverine MULLET BICQUT l'a remplacé (élue de Noironte)
- **Référent RGPD** : Madame Claire MAILLE se propose à ce poste.
- **Aire de jeux école** : Monsieur Mohammed OUBENAÏSSA pilotera ce dossier et organisera une rencontre avec les maîtresses.
- **Présence de rats** : Plusieurs habitants ont signalé la présence de rats sur leur propriété. La commune a partagé des informations relatives aux gestes à adopter et des informations pour mieux connaître les rats. Sur le domaine privé, les habitants se doivent de mener les mesures de dératisation adéquates.
- **Nuisances au lotissement de la lanterne** : Des nuisances sonores sont signalées au lotissement de la Lanterne (tonte en dehors des heures autorisées). Des contrôles du respect des horaires de tonte seront réalisés.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h.

Le Maire, Étienne PELLEGRINI



